



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme

Aouste sur Sye, le 19 OCT. 2018



Aux Conseillers Communautaires

Affaire suivie par : Sandrine Echaubard
DGS
sechaubard@cccps.fr - Tél : 04 75 40 03 89
Ligne directe : 09 70 59 05 03

Nos Réf : EzGEDC184729D
Objet : Conseil Communautaire

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

Jeudi 25 octobre 2018 à 19h
Salle Max Tabardel à Crest

Ordre du jour :

A. Délibérations

I. Présentation et validation de la phase Avant-Projet Sommaire recalé du centre aquatique

B. Questions diverses

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous êtes invité(e) à transmettre un pouvoir à autre délégué communautaire. Pour les délégués communautaires des Communes n'ayant qu'un seul délégué, vous êtes invité(e) à transmettre un pouvoir à votre suppléant.

Toutefois, quelle que soit la catégorie d'EPCI à fiscalité propre et le nombre de conseillers dont dispose chaque commune, il est toujours possible à un conseiller communautaire de donner procuration à un autre membre du Conseil Communautaire par application de l'article L.2121-20 du CGCT.

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer,
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles MAGNON
Président

